

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE
SECRETARIAT TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPEMENT

NATIONAL STATISTICAL COUNCIL
TECHNICAL SECRETARIAT

Vingtième session ordinaire du Conseil National de la Statistique (CNS)

Relevé des conclusions et recommandations

Yaoundé, 16 novembre 2021

Le Conseil National de la Statistique (CNS) a tenu, le mardi 16 novembre 2021, à l'Hôtel Mont FEBE de Yaoundé, sa 20^{ème} session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alamine Ousmane MEY, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Président dudit Conseil. Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, rapportait les points inscrits à l'ordre du jour.

Les travaux ont connu la participation des représentants du Parlement, des Administrations sectorielles, des Universités et Ecoles de formation supérieure, des Etablissements Publics Administratifs, des Organisations patronales et de la Société Civile.

1. Ouverture de travaux et adoption de l'ordre du jour

Ouvrant les travaux, le Président du Conseil a d'abord souligné que la présente session se tient au moment où le Cameroun s'apprête à célébrer, le 18 novembre 2021, la 31^{ème} édition de la Journée Africaine de la Statistique sous le thème : « Moderniser les systèmes statistiques nationaux pour soutenir le développement socioculturel en Afrique ». Ensuite, il a souligné les avancées appréciables de la statistique au Cameroun, notamment (i) l'adoption de la loi du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun dont les textes d'application sont en cours d'appréciation au niveau des instances hiérarchiques, et (ii) la validation de la troisième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique horizon 2030 (SNDS30) qui, en tant que cadre de référence de développement des statistiques officielles, est le dispositif statistique de gestion de la performance des politiques et programmes de développement déclinés dans la Stratégie Nationale de Développement du Cameroun à l'horizon 2030 (SND30).

Par ailleurs, le Président du Conseil a attiré l'attention des membres du SNIS sur les nombreux défis que le système statistique doit faire face, surtout en termes de mobilisation des ressources

humaines, financières et matérielles, du respect du calendrier de production de l'information statistique et de la couverture des multiples besoins des utilisateurs. Aussi, a-t-il exhorté les participants à examiner avec sérieux les dossiers préparés et soumis lors de la présente session.

Outre les points inscrits pour information, le Conseil a adopté l'ordre du jour de la session en quatre points, à savoir :

- i) L'examen de l'état de mise en œuvre des recommandations de la 19^{ème} session ;
- ii) L'examen pour validation de l'état de mise en œuvre de la SNDS30 et du plan opérationnel de production des indicateurs de performance des administrations publiques ;
- iii) L'examen pour adoption de la Nomenclature des Métiers de l'Artisanat au Cameroun ;
- iv) La présentation des lignes directrices pour la gestion et la diffusion des données, microdonnées et métadonnées.

1. Examen des points inscrits à l'ordre du jour

L'état de mise en œuvre des recommandations de la 19^{ème} session ordinaire a été présenté au Conseil par le Secrétariat Technique. L'on a noté que la deuxième session extraordinaire du Conseil tenue le 15 avril 2021, a validé les textes d'application de la loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun et a recommandé à son Président de *(1)* mettre en œuvre toutes les diligences pour que ces projets de textes soient signés.

Par ailleurs, le Conseil a pris acte de la version finalisée de la troisième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS30), couvrant la période 2021-2030, validée au cours de ladite session. En vue de faire adosser ce document par le Gouvernement, le Conseil a recommandé à son Président de *(2)* mettre en œuvre toutes les diligences afin de faire signer la préface par le Premier Ministre Chef du Gouvernement.

La mise en œuvre de la recommandation relative à l'identification et la spécification des indicateurs utiles, pertinents et fiables pour le suivi-évaluation des politiques publiques déclinées dans la SND30 n'est pas allée à son terme. Les équipes mises en place à cet effet sont mobilisées et sollicitent davantage des ressources financières pour parachever le travail. A ce sujet, le Conseil a recommandé à son Secrétariat Technique *(3) d'élaborer un guide méthodologique harmonisant le processus de spécification des indicateurs de performance pour une compréhension commune et partagée*, et, à son Président, *(4) de solliciter le MINEPAT à l'effet de mobiliser les ressources pour finaliser les travaux sur les indicateurs de suivi-évaluation de la SND30 et ceux de ses stratégies sectorielles*.

Ayant exprimé sa satisfaction sur l'état de mise en œuvre des points sus examinés, le Conseil a félicité le Secrétariat Technique pour le suivi rigoureux desdites recommandations.



Poursuivant ses travaux, l'exposé sur **l'état de mise en œuvre de la SNDS30 et du plan opérationnel de production des indicateurs de performance des administrations publiques** a été présenté. Le Conseil a été informé des mesures prises par le Système National d'Information Statistique (SNIS) afin d'aligner la programmation des projets statistiques de la SNDS30 aux exigences du Calendrier budgétaire, pour une meilleure efficacité dans la mobilisation des ressources publiques. Il a, dans cette optique, adopté une nouvelle formule pour le suivi annuel de la SNDS30. Cette formule prévoit deux sessions ordinaires du CNS chaque année à partir de 2023 dont l'une sera dédiée à l'élaboration du projet de plan d'action de l'année suivante à proposer lors de la préparation du budget, mais également des outils opérationnels pour la mise en œuvre de la Stratégie dont le plan de financement, le plan de suivi-évaluation, la stratégie de dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique officielle au Cameroun et le Schéma Directeur de la Statistique Locale. A l'issue de ces échanges, le Conseil a exhorté le Président de solliciter du MINEPAT (5) le financement nécessaire pour l'organisation en 2022 d'une session extraordinaire qui permettra de préparer le plan d'action pour 2023, selon la nouvelle formule.

Abordant **la statistique locale**, le développement de cet important instrument pour accompagner les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) a été mis en évidence avec la nécessité de s'arrimer aux exigences du nouveau régime financier de l'Etat. Le Conseil a jugé nécessaire d'identifier les données statistiques pertinentes à produire, intégrant notamment les comptes régionaux, l'Indice de Développement Local (IDL), les profils socioéconomiques, ainsi que l'organisation à mettre en place au sein des CTD pour assurer une production statistique durable au niveau local. A ce sujet, le Conseil a sollicité de son Président (6) *de saisir le MINEPAT pour la mise en place du financement nécessaire à la finalisation de l'élaboration des outils opérationnels de mise en œuvre et pour organiser le suivi annuel de la SNDS30.*

Le Conseil a pris acte de la Nomenclature des Métiers de l'Artisanat du Cameroun, ainsi que du projet de décret portant obligation d'utilisation de cette nomenclature, et a fortement invité les autres administrations à suivre l'exemple du MINPMEESA pour la procédure de validation des documents de normalisation statistique. Le Conseil a recommandé à son Secrétariat Technique (7) *d'intégrer les amendements des membres du Conseil et de soumettre la version finale dudit décret à la sanction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.*

Pour terminer, le Conseil a suivi avec beaucoup d'attention la présentation des lignes directrices pour la gestion et la diffusion des données, microdonnées et métadonnées, et a recommandé à l'Institut National de la Statistique (8) *de continuer à sensibiliser toutes les administrations et institutions publiques du SNIS à la mise en œuvre de la démarche qualité dans leur production statistique à travers l'utilisation du document sur les lignes directrices déjà disponible et publié.*

Les points inscrits pour information ont été passés en revue par le Président du Conseil qui s'est appesanti sur la participation du Cameroun à des réunions régionales et internationales, la

promotion de la statistique à travers la célébration du *Mois de la statistique au Cameroun*, et les productions du SNIS, et l'évolution du Cameroun vers la Norme Spéciale de Diffusion de Données (NSDD) à travers la production du Calendrier du Diffusion Préalable des Données.

2. Clôture des Travaux

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du Conseil a remercié les membres pour la qualité des échanges et la richesse des contributions qui ont permis de délibérer de manière efficace sur tous les points inscrits à l'ordre du jour et, surtout, de formuler des recommandations pertinentes pour le bon fonctionnement du CNS et du SNIS tout entier. Il a ensuite clôturé les travaux et levé la séance. /-



Le Président du Conseil,

Alamine OUSMANE MEY